



Aux délégués titulaires et suppléants à l'Assemblée du Consistoire

Consistoire du jeudi 14 juin 2018

Point 9 - Comptes de l'exercice 2017-2018 - commentaires

Texte soumis au vote

Après prise en compte d'éventuelles demandes de modifications, les comptes sont votés en bloc selon le tableau principal du Résultat par fonction, avec pour chiffres globaux :

Comptes ordinaires (mission) :

Recettes :	12'958'900.51
Charges :	-13'286'008.99
Résultat :	-327'108.48

Comptes hors exploitation (hors mission) :

Recettes :	2'535'443.66
Charges :	-1'630'398.56
Résultat :	905'045.10

Résultat opérationnel : 577'936.62

Comptes extraordinaires :

Recettes :	6'628'650.59
Charges :	-7'157'134.00
Résultat :	-528'483.41

Résultat final : 49'453.21

Les comptes extraordinaires incluent une attribution volontaire à des fonds dédiés de 1'150'000.00 Frs.

L'approbation des comptes implique l'approbation des documents suivants :

- 1) Le compte de résultat par nature
- 2) Le compte de résultat par fonction
- 3) Le bilan (actif, passif)
- 4) Le tableau de flux des fonds et de capital
- 5) Le rapport des flux de trésorerie
- 6) L'annexe aux comptes



COMMENTAIRE GENERAL

(K = milliers de francs)

Les états financiers :

Il y a lieu tout d'abord de présenter les états financiers, qui cette année remplissent les critères de qualité et de transparence des normes comptables RPC 21.

Les comptes de résultat sont présentés à travers deux vues complémentaires :

- 1) Le **compte de résultat par nature**, conforme au plan comptable traditionnel. Dans cette vue, les charges de personnel sont regroupées ainsi que les opérations sur fonds (constitution/dissolution). Ce rapport compare les comptes par rapport au budget et par rapport à l'exercice précédent.
- 2) Le **compte de résultat par fonction**, dans lequel les charges de personnel sont distribuées par fonction, ainsi que les opérations sur fonds. Ce rapport compare les comptes par rapport à l'exercice précédent. La comparaison par rapport au budget est faite dans une annexe, avec une présentation plus détaillée.
- 3) Le **bilan (actif, passif)** n'a pas varié dans sa présentation par rapport à l'an passé.
- 4) En sus, un nouveau **tableau de flux des fonds et de capital** montre les variations de fonds, de réserves et de capital.
- 5) Le **rapport des flux de trésorerie** est un nouveau rapport qui montre les flux de trésorerie et reflète la manière de financer diverses opérations. C'est un rapport complémentaire exigé par la norme RPC 21. Il est très utile, sachant que la trésorerie reste une difficulté constante pour l'EPG.
- 6) L'**annexe aux comptes** a été légèrement développée par rapport à l'an passé et explique les principes comptables qui président à l'établissement des comptes.

Cela forme l'ensemble des **rapports audités**.

Dans les annexes, qui ne font pas partie des documents audités, vous trouverez :

- Le compte de résultat par fonction avec une comparaison vis-à-vis du budget
- Le tableau des dotations et subventions
- Le résultat de l'immobilier de rendement
- Le tableau montrant le détail des mouvements de fonds et la brève description des fonds

Le fait que les auditeurs certifient que les comptes répondent aux normes RPC 21 est un gage de qualité et de transparence pour le Consistoire, les donateurs et les organisations publiques ou privées qui soutiennent l'EPG. La nouvelle loi sur la laïcité demande notamment que les églises qui veulent bénéficier de la perception de l'impôt ecclésiastique volontaire présentent leurs comptes ; l'ordonnance d'application pourrait faire référence aux normes RPC 21.

Le compte de résultat par fonction :

Compte de mission : le compte de mission (-327 K Frs) n'est pas à l'équilibre, mais réalise 664 K Frs de mieux que le budget. Les principaux facteurs explicatifs sont :

- 1) des dons de 513 K Frs supérieurs au budget. Néanmoins, ce résultat est en baisse de 284 K Frs par rapport à 2016-17 ;
- 2) des contributions solidaires de 106 K Frs supérieures au budget. Merci aux généreuses paroisses par leurs contributions volontaires ;



- 3) des traitements inférieurs au budget de 204 K Frs ;
- 4) des autres charges en réalité inférieurs au budget de 142 K Frs (voir explications).

Quatre legs très généreux sont comptabilisés en comptes extraordinaires. Dans le cadre du seul budget legs de mission, il manque 125 K Frs pour atteindre la cible.

Les **comptes hors mission (immobilier de rendement et titres)** font eux aussi mieux que le budget pour un montant de 53 K Frs, soit 6.3% supérieur aux attentes.

Les **comptes extraordinaires** sont, eux, négatifs de 578 K Frs, en raison d'un certain nombre de facteurs positifs et négatifs qui sont expliqués sous la rubrique comptes extraordinaires.

Au final, les comptes 2017-18 sont à l'équilibre avec même un résultat positif de 49 K Frs. Les comptes de l'EPG sont donc à l'équilibre pour la 3^{ème} année consécutive. Que chacun soit remercié pour sa contribution.

COMPTE DE RESULTAT PAR FONCTION

Recettes ordinaires (mission)

Les variations par rapport au budget sont expliquées dans le tableau ci-dessous. **Globalement, ce regroupement fait mieux (711 K Frs) que le budget, mais est en recul par rapport à l'an passé (-486 K Frs).**

Contributions ecclésiastiques via l'AFC

La cible est atteinte, mais la réduction d'année en année continue (-155 K Frs ou 7% par rapport à l'an passé).

Dons

Les dons des paroissiens sont plus élevés (514 K Frs) que le budget conservateur qui lui, avait été fortement revu à la baisse. Par rapport à l'an passé, le recul est de -146 K Frs ou -2.5%. En nombre de donateurs, le recul est encore plus grand et atteint -10% et doit nous inciter à la réflexion.

Les dons de personnes morales manquent la cible de 100 K Frs, mais atteignent le montant de l'exercice passé.

Legs

La cible n'est pas atteinte (-113 K Frs) mais quatre très généreux legs sont comptabilisés dans les comptes extraordinaires. Les legs sont depuis quelques années une source de revenus importante, quoique fluctuante.

Actes ecclésiastiques

Les dons liés aux actes ecclésiastiques sont en recul par rapport au budget (-17 K Frs) mais sont supérieurs à l'an passé (+30 K Frs).

Contributions solidaires

Grâce aux contributions des régions (1^{er} pilier) et des paroisses (2^{ème} pilier), la cible a été atteinte. Merci aux lieux d'Eglise pour leur solidarité. Grâce à la générosité de quelques paroisses qui ont fait des versements supplémentaires, le 3^{ème} pilier (contribution supplémentaire volontaire) apporte 106 K Frs qui n'avaient pas été budgétés.



Prestations de services

Les facturations de services aux HUG et à un EMS ont rapporté moins que prévu (67 K Frs au lieu de 72 K Frs budgété), un EMS ayant décidé de diminuer sa contribution.

Les variations de Fonds

- **Fonds des Aumôneries** : 1'200 K Frs ont été utilisés, contre 900 K Frs l'an passé. A noter que la distribution a aussi été faite dans les régions (340 K Frs) pour honorer le travail en EMS, ce qui rend la réconciliation avec le budget difficile.
- **Fonds Dubois** : Au vu de la situation générale des comptes, il a été décidé de préserver la fortune du Fonds Dubois cette année.
- **Fonds Jeunes ministres et stagiaires** : C'est une contribution moins élevée que prévue qui est appliquée (50 K Frs) pour préserver le fonds.

Terre Nouvelle voit des dons en réduction de -81 K par rapport au budget. Toutefois, c'est sans impact sur le résultat car les charges correspondant au reversement des dons reçus sont également moindres.

Temps sabbatique : Cette contribution correspond aux traitements des remplacements de ministres en temps sabbatique (57 K Frs). Elle est traitée en diminution de charges de personnel, pour annuler les coûts.

Un don dédié pour financer l'**accompagnement au changement** n'avait pas été budgété (35 K Frs).

Les recettes de **journaux** (Réformés) continuent à descendre : -18 K Frs par rapport au budget, -25 K Frs par rapport à 2016-17.

Les **revenus immobiliers** supplémentaires proviennent surtout d'une dissolution de réserves immobilières qui permet de neutraliser des charges de rénovation en lien avec le CPJ (340 K Frs). Le reste des travaux a été activé (600 K Frs) et sera amorti sur 25 ans.

Les **revenus d'organes (Consistoire, CC, commissions)** non budgétés (23 K Frs) viennent d'un don dédié et de refacturation de charges au niveau du CC.



	2017-18	2017-18	delta	2016-17	delta
REVENUS de Mission excluant salaires refacturés	11883	11172	711	12369	-486
Revenus de dons et AFC					
Impôt ecclésiastique volontaire	1944	1850	94	2099	-155
Dons personnes physiques	5614	5100	514	5760	-146
Dons personnes morales	570	670	-100	557	13
Legs	287	400	-113	830	-543
Actes ecclésiastiques	113	130	-17	83	30
Contribution solidaire	606	500	106	569	37
Fonds des Aumôneries					
Le Fonds des Aumôneries (1200) est dissout aussi sur les régions;					
Services	860	1200	-340	900	-40
Région	340	0	340	0	340
Services - Terre Nouvelle	219	300	-81	236	-17
Espaces	182	125	57	264	-82
Jeunes ministres et stagiaires	50	72	-22	56	-6
Temps sabbatique	0	83	-83	96	-96
Accompagnement au changement	35	0	35	113	-78
Journaux	229	247	-18	254	-25
Immobilier					
Dissolution de réserves /provision pour couvrir travaux CPJ passés en charges	340	0	340	0	340
Revenus supplémentaires	144	92	52	225	-81
Organes	23	0	23	4	19
Autres différences			-120		-46
Total			667		-536

Dépenses ordinaires :

Les charges ordinaires de mission sont constituées de deux catégories : les traitements et les autres charges.

Les traitements :

Le compte de résultat par nature présente une vue intéressante des traitements (voir section charges de personnel). Il en ressort que les traitements sont globalement stables : 9'014 K Frs comparé à un budget de 9'004 K Frs, soit 10 K Frs de différence. Par rapport à l'exercice précédent (9041 K Frs), la diminution est modique : 27 K Frs.

Une vue plus détaillée montre que

- les salaires à titre fiduciaire, c'est-à-dire administrés pour d'autres entités paroissiales, donc refacturés et sans influence sur le résultat, ont augmenté sensiblement de 306 K Frs ;
- les charges de personnel de l'administration sont au-dessus du budget (147 K Frs) et en augmentation de 94 K Frs par rapport à l'exercice passé ; l'explication principale est due à l'engagement d'une responsable de la comptabilité et à l'arrêt de services externalisés en fiduciaire, donc un transfert de coût d'une catégorie à l'autre; accessoirement, des frais liés à



un litige, des frais de recrutement (co-directeur) et une augmentation des heures supplémentaires à reprendre ou à compenser n'avaient pas été budgétés.

- les engagements de tiers/temporaires sont supérieurs au budget de 69 K Frs, mais seulement de 9 K Frs par rapport à l'an passé ;
- les charges de personnel des ministres et diacres sont en-dessous du budget (-332 K Frs) et diminuent de 265 K Frs par rapport à l'an passé. Cette diminution compense les augmentations ci-dessus.

Note : La vue présentée dans le compte par nature ne correspond pas exactement à celle du compte de résultat par fonction, notamment parce que les charges de formation sont incluses, ainsi que les charges de tiers/intérimaires. Le compte par fonction dans la colonne « traitements » ne montre que les salaires et les charges sociales. En quelque sorte, la vue par nature est plus complète et plus globale.

Les autres charges :

A première lecture, les autres charges excèdent le budget de 251 K Frs et de 201 K Frs par rapport à l'an passé. La principale raison est liée à une partie des charges de la transformation du CPJ compensées par une dissolution de provision de 340 K Frs et des revenus supplémentaires de 52 K Frs (charges refacturées principalement), qui neutralisent l'augmentation. Après cet ajustement, le total des « autres charges » diminue en fait de 142 K Frs par rapport au budget et de 192 K Frs par rapport à l'exercice passé.

Quelles sont les principales contributions à cette variation ?

	Comptes 2017-18	Budget 2017-18	delta	Comptes 2016-17	delta
Autres charges					
Total	-3695	-3444	-251	-3494	-201
Charges immo de mission (CPJ) compensées par dissolution provision et charges refacturées	-392	0	-392	0	-392
Total excl. CPJ	-3303	-3444	141	-3494	191
Augmentations principales					
RH - recrutement	-57	-26	-31	-5	-52
Admin. legs	-17	-5	-12	-5	-12
Ministères régionaux	-24	0	-24	0	-24
Organes	-68	-51	-17	-42	-26
Autres			-47		
Diminution principales					
Terre nouvelle	-224	-319	95	-246	22
Compta - arrêt fiduciaire	-127	-166	39	-156	29
Recherche de fonds	-229	-259	30	-238	9
Journaux	-205	-239	34	-250	45
Direction	-13	-21	8	-40	27
Communication	-37	-48	11	-45	8
Dotations et subventions	-907	-962	55	-1037	130
Autres					35
Total			141		191



Quelques explications sur les augmentations :

- L'augmentation RH est liée à des frais de recrutement.
- L'administration des legs a requis l'intervention d'un avocat spécialisé.
- Les frais de ministères régionaux sont les frais de logement du nouveau pasteur financé par la CEVAA. Ils n'étaient pas budgétés.
- Le dépassement lié aux organes (Consistoire, CC, commissions) est complètement compensé par des revenus supplémentaires.

Les diminutions sont principalement en relation avec des dicastères administratifs ; la diminution des subventions et dotations est principalement due à la résolution d'un différend avec la FEPS, qui a permis de dissoudre une provision qui couvrait les risques de ce différend.

On constate qu'une gestion rigoureuse permet à l'EPG de compenser les imprévus et même de délivrer mieux que le budget. C'est encourageant.

Comptes hors mission

La contribution nette hors mission (titres et immobilier de rendement) est de 905 K Frs, c'est-à-dire 53 K Frs de mieux que le budget. En comparaison avec l'année précédente, le résultat est en régression de -11 K Frs, ce qui mérite quelques explications.

Le résultat de l'immobilier de rendement avant attribution à divers fonds est de 743 K Frs, en progression de 182 K Frs par rapport à l'année précédente. La mise en location d'une villa à Miremont, celle du presbytère de Chêne-Bougeries et d'un appartement à Versoix, en plus d'une année complète sur les projets bouclés l'an passé en est l'explication.

De ce résultat de 743 K Frs est retranché une attribution à deux fonds affectés (Degen et Schorer) de 65 K Frs. Il est aussi proposé de créer un fonds de rénovation pour l'immobilier de rendement et de le doter de 100 K Frs. Il est prévu de continuer cette dotation dans les années futures de façon à absorber les grosses rénovations futures du parc immobilier.

Le résultat net de l'immobilier de rendement, après attribution de 165 K Frs aux fonds, est de 577 K Frs. L'annexe immobilier de rendement montre les divers ratios et l'évolution depuis 2014-15. Le ratio le plus important, celui de la marge opérationnelle, reste stable à 50%.

Les titres apportent une contribution nette de 327 K Frs. Ils font 53 K Frs de mieux que le budget prudent. Toutefois, à cause d'un environnement défavorable des taux d'intérêts, le résultat est en diminution de -33 K Frs par rapport à 2016-17.

A noter que l'EPG ne reconnaît comme produit que les intérêts et les dividendes. La plus-value sur titres est compensée par l'augmentation des réserves de fluctuations de cours (apparaissant dans le tableau des fonds). En cas de moins-value, la provision est dissoute (voir l'annexe aux comptes pour plus de détails sur les titres et leur évaluation).

Au final, sans les attributions aux fonds, la contribution hors mission dépasserait maintenant la cible du million de francs (1'070 K Frs). En incluant ces attributions, elle est de 905 K Frs.



Comptes extraordinaires

Les comptes extraordinaires présentent un solde négatif de 578 K Frs, en raison de divers facteurs :

Les facteurs externes :

- Un legs dédié de 2'405 K Frs, contrebalancé par l'ouverture d'un fonds du même montant.
- Un don pour les aumôneries de 1'200 K Frs, contrebalancé par l'attribution au Fonds des Aumôneries. Ce montant sera utilisé en 2018-19.
- Des dons dédiés pour le Fonds Jeunes ministres et stagiaires de 319 K Frs, contrebalancés par l'attribution au fonds du même nom.
- Des dons dédiés pour la Caisse de pension de 31 K Frs, contrebalancés par l'attribution au fonds du même nom.
- Trois magnifiques et généreux legs totalisant 1'608 K Frs.
- Une vente immobilière de 162 K Frs, provenant de la répartition du bénéfice de la vente de Malagnou. Le solde de cette participation au bénéfice a été comptabilisé contre la réserve de réévaluation au bilan (1357 K Frs)
- Un produit hors période de 51 K Frs.
- Une augmentation de la provision pour restructuration de la Caisse de pension de 1'200 K Frs, pour couvrir une partie des risques et potentiels coûts d'un appel de la garantie que l'EPG devra constituer vis-à-vis de la Caisse des rentiers.

Une reclassification :

Un fonds dédié de rénovation immobilière des immeubles de mission est aussi créé. Il est doté d'un montant de 822 K Frs, par voie de dissolution d'une réserve au bilan destinée à couvrir des travaux immobiliers.

Des attributions de fonds volontaires :

- Une attribution au Fonds Jeunes ministres et stagiaires de 650 K Frs, pour financer la relève des prochaines années.
- Une attribution à un nouveau fonds dédié nommé « Vie Chère » d'un montant de 500 K Frs. Le but de ce fonds est de pouvoir être en mesure de compenser une partie de l'inflation future des traitements par voie d'attributions ponctuelles.

Résultat final

En incluant les opérations extraordinaires, le résultat de l'exercice se monte à 49 K Frs, globalement à l'équilibre.

LE BILAN

Actifs :

Les **disponibilités** diminuent de 1'375 K Frs. Cette diminution est due à des investissements importants comme il apparaît sur le nouveau rapport de trésorerie, à savoir :

- Investissement dans un fonds dédié (Fonds Schorer) pour 2'370 K Frs.
- Mise de côté de la trésorerie nécessaire pour couvrir la provision supplémentaire pour restructuration de la Caisse de pension (1'200 K Frs).
- Mise à part de la trésorerie nécessaire pour couvrir l'augmentation du Fonds Jeunes ministres (935 K Frs) et la création du Fonds Vie Chère (500 K Frs).
- Mise à part de l'investissement dans deux fonds de rénovation immobilière (922 K Frs).



Concernant les **actifs circulants**, ils se montent à 9'359 K Frs. Les engagements à court terme sont de 3'933 K Frs. Le net des deux présente un solde positif de 5'426 K Frs.

Le montant des **immobilisations financières dédiées et aliénables** pour 5'231 K Frs, et celui des **immobilisations financières dédiées** pour 21'073 K Frs doivent être mis en contrepartie des fonds au passif du bilan (27'103 K Frs). Ces actifs sont donc bloqués quant à la contrepartie liée aux fonds inaliénables. La contrepartie liée aux fonds aliénables représente un volant de manœuvre dans le respect du but des fonds, d'environ 4'800 K Frs.

Les **immobilisations corporelles immobilières** diminuent de 981 K Frs. Il y a un effet compensatoire entre, d'une part,

a) la forte prise de valeur des travaux en cours sur plusieurs chantiers (environ 1'619 K Frs),

et d'autre part,

b) la diminution de valeur liée aux amortissements (-191 K Frs) et à l'amortissement de la réserve de réévaluation (-1358 K Frs ; voir ci-dessous).

Passifs :

Les engagements à court terme diminuent de 259 K Frs. **Les dettes à court terme** augmentent de près de 547 K Frs, d'une part à cause de cotisations d'assurance et de prévoyance à verser (232 K Frs), d'autre part grâce à l'augmentation des prêts des lieux (315 K Frs). Ces augmentations sont plus que compensées par la diminution de nos dettes fournisseurs (-740 K Frs).

Les **dettes à long terme** augmentent de 875 K Frs ; **les dettes hypothécaires** augmentent de 675 K Frs, principalement en lien avec la rénovation du CPJ et du presbytère de Chêne-Bougeries. Le solde de 200 K Frs est la résultante d'une conversion d'un prêt à court terme de paroisse en un prêt à long terme.

Le tableau montrant la **fluctuation des fonds** met bien en évidence que l'augmentation des fonds (4'820 K Frs) est principalement due à

- l'augmentation du Fonds Jeunes ministres et stagiaires
- la création du fonds Schorer
- la création d'un fonds rénovation immobilier de mission
- la création d'un fonds immobilier de rendement
- la création d'un fonds de vie chère
- les variations de cours des titres
- l'allocation d'un intérêt sur certains fonds.

Les **provisions à long terme** augmentent de 722 K Frs, principalement en relation avec l'augmentation de la provision pour restructuration de la Caisse de prévoyance de 1'200 K Frs, compensée partiellement par un paiement de 458 K frs pour le plan de soutien aux retraités, diminuant la provision afférente d'autant.

Dans les réserves et capital, la **réserve de réévaluation d'immeuble** diminue de 1'358 K Frs pendant l'exercice et tombe à zéro. Cette réserve avait été constituée en 2013 pour accompagner les décisions liées au fonds de pension, afin de maintenir des fonds propres positifs. Il avait aussi été décidé de passer les éventuels bénéfices immobiliers liés à des ventes d'immeubles directement contre cette réserve. En 2017-18, l'EPG a reçu sa part de bénéfice de la vente de Malagnou. Une partie de ce bénéfice (1'358 K Frs) a été comptabilisé contre la réserve de réévaluation, ce qui l'amène à zéro. Le but fixé par les auditeurs en 2013 est donc atteint.



Le **tableau de flux des fonds et de capital** explique l'origine des variations de capital. La diminution de capital de 1'162 K Frs est principalement due à l'utilisation d'une réserve pour travaux immobiliers de 340 K Frs et du transfert du solde de cette réserve (822 K Frs) dans un fonds de rénovation immobilier de mission. Le reste est lié au report du résultat de l'exercice précédent dans le résultat reporté (54 K Frs).

CONCLUSION GENERALE :

2017-2018 est un exercice très réjouissant, confirmant la capacité de l'EPG à déployer son plan de redressement avec rigueur. Certes, l'EPG dépend toujours de revenus extraordinaires ou de dissolution de fonds pour couvrir ses charges de mission. Les dons en diminution régulière nous alertent aussi. Les revenus extraordinaires ont été cette année une manne généreuse, que nous utilisons pour faire face à des charges futures, notamment celles de la restructuration de la Caisse de pension et le déploiement d'un plan de relève digne de ce nom. Le bilan présente une structure et une santé en amélioration. L'obtention du label RPC 21 est l'aboutissement de 6 ans d'effort pour améliorer les outils comptables et la présentation des comptes. Réjouissons-nous et rendons grâce !

Genève, le 24 mai 2018

Eric Vulliez, codirecteur, responsable des finances